

VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt quatre**le : vingt-six mars**Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,**Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2024**PRÉSENTS : MM Agnès MARTIN, Didier SILVE, François MATTON, Séverine VILLETTE, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Chantal SIMONI, Philippe MURET, Serge VOTA, Sylvie BRUNET, Patrice REYNAUD, Florence BEC, Caroline FUCHS, Karim JERIBI, Grégory HERMELIN, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Sébastien BRUNO.*

Nombre de Conseillers :	
en exercice	22
présents	19
votants	19

*Absents ayant donné pouvoir :**Madame Anne-Marie MARCELLINO à Madame Séverine VILLETTE.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Prefecture le : 29 MARS 2024 et de la publication sur le site internet le : 29 MARS 2024

*Absents : Monsieur Anthony AMSTER, Madame Solène PESCH.**Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.*

N° 24/32

OBJET : ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DE L'OFFICE DE TOURISME

Madame Anne Marie WANIART, Maire, présente le compte financier unique 2023 de l'office de tourisme.

Sous la présidence de Monsieur François MATTON, Adjoint, le conseil municipal examine le compte financier unique 2023 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes	216 253,72 €
Dépenses	243 997,83 €
Déficit de clôture 2023	- 27 744,11 €
Résultat reporté 2022	52 747,59 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE25 003,48 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, après examen du Compte financier unique de l'Office de Tourisme,

Le Maire quittant la salle du conseil à l'occasion du vote, l'adjoint délégué, Monsieur François MATTON, fait procéder au vote.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS n° 24/32 DU 26 MARS 2024 (SUITE)

après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés :

-ADOpte le compte financier unique 2023 de l'Office de Tourisme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Copie conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré en séance le 29 mars 2024

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

Le ou la secrétaire

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 19

Contre : /

Abstentions : /

Date de convocation : 20 MARS 2024

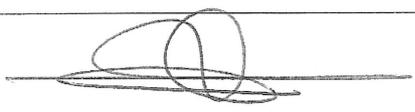
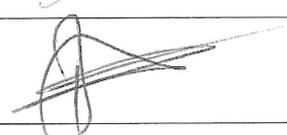
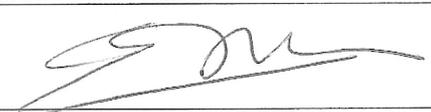
Présenté par Anne-Marie WANIART (1)

A Gassin, le 26 MARS 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Gassin, le 26 MARS 2024

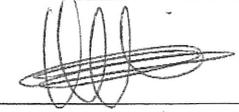
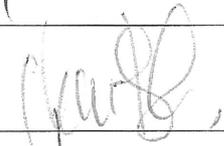
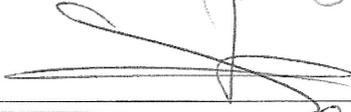
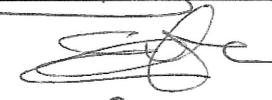
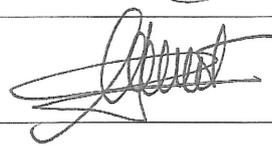
Les membres de l'assemblée délibérante (2) (3).

AMSTER Anthony	
BEC Florence	
BERNE Hervé	
BRUNET Sylvie	SB
BRUNO Sébastien	
CASCANT Mélanie	
DIGNAC Elisabeth	
FUCHS Caroline	
HERMELIN Grégory	
JERIBI Karim	
MARCELLINO Anne-Marie	

le 29/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-083-218310655-20240329-DELI_2024_3

MARQUES Florian	
MARTIN Agnès	
MATTON François	
MURET Philippe	
PESCH Solène	
REYNAUD Patrice	
SILVE Didier	
SIMONI Chanta	
VILLETTE Séverine	
VOTA Serge	
WANIART Anne-Marie	

Certifié exécutoire par Anne-Marie WANIART (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/03/24...,
et de la publication le 29/03/24.....

A Gassin , le

(1) Indiquer «la présidente » ou «le président».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.